

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 avril 2015

Délibération n° 2015 - 15/04/2015 - 13

Offre de formation - rentrée universitaire 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 avril 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 17 voix pour (unanimité) :

l'ouverture d'un parcours « Droit rural » dans la mention de master « Droit privé » porté par l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Dijon, le 16 avril 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



*P.J. : Compte-rendu de la Commission de la Pédagogie du 30 mars 2015
Tableau de l'offre de formation – rentrée universitaire 2015*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement